

## **RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2013**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-Eglise s'est réuni le jeudi 23 mai 2013 sous la présidence de Madame Christine LEBACHELEY, Maire.

### **Compte-rendu des commissions :**

#### **- Commission Logement :**

La commission Logement s'est réunie pour un logement disponible aux Broches.  
Un logement s'est libéré par la suite aux Trois Princesses.  
La commission de la SA HLM doit se réunir pour attribuer ces logements.

#### **- Commission Marché :**

Après plusieurs réunions de travail et une réunion de la Commission marché avec les élus, commerçants et divers syndicats, une réorganisation du marché a été opérée avec un regroupement des déballeurs permanents.

#### **- Commission Cimetière :**

Le tarif du columbarium sera revu lors de la prochaine commission de septembre et des plaques seront exigées.

#### **- Commission Communication :**

Bulletin municipal : Sa distribution est prévue la semaine 26.  
Bibliothèque : 120 nouvelles inscriptions ont été enregistrées depuis l'ouverture de la bibliothèque en octobre 2012. Le nombre des abonnés s'élève désormais à 390 (nombre jamais atteint du temps de l'ancienne bibliothèque).

#### **- Commission Travaux :**

Le programme des routes est lancé. La remise des offres est fixée au 12 juin 2013 à 12h00 dernier délai et l'ouverture des plis aura lieu dans l'après-midi.  
Plantations rue du Calvaire : les plantations au pied des magnolias ne donnent pas satisfaction. Le choix des marguerites dans les jardinières n'est pas esthétique. Mme le Maire propose donc de revoir cela avec le cabinet NIS.  
Mme le Maire signale que plusieurs plantes ont été volées (marguerites, rosiers).

### **Recrutement d'un agent technique contractuel**

M. Florian COLLANGE a été recruté à temps complet 35 heures/semaine sur le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, principalement chargé de l'entretien des espaces verts, en remplacement d'un agent communal en arrêt de maladie.

### **Participation au Fonds de Solidarité pour le logement 2013**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) piloté par le Département est fortement mobilisé depuis quatre ans pour accompagner les ménages en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'énergie, d'eau et de services téléphoniques.

Le FSL est financé par le Département, auquel peuvent s'associer les communes. Les participations financières sont fixées annuellement par chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de participer au fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 0,60€ par habitant, soit un montant total de 1 091,40€. Les crédits seront inscrits au budget 2013.

### **Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2013**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif national destiné à favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, à les responsabiliser et à les aider à acquérir une autonomie sociale.

Le Conseil Général assure le financement, le pilotage et l'animation du dispositif départemental et de nombreuses collectivités sont partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de participer au FAJ à hauteur de 0,23€ par habitant, soit un montant total de 418,37€. Les crédits seront inscrits au budget 2013.

### **Délégués communautaires – Répartition des sièges**

Pour la prochaine mandature, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de maintenir à six le nombre de délégués communautaires pour la commune de Saint-Pierre-Eglise.
- TRANSMET cette délibération au Président de l'EPCI.

### **Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM)**

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur la convention pour le reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) en 2013 et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention présentée.
- AUTORISE Madame le Maire à la signer.

### **Fréquence de collecte des ordures ménagères**

L'assemblée est informée de la demande de la communauté de communes du canton de Saint-Pierre-Eglise de faire évoluer la fréquence de collecte des ordures ménagères de deux fois à une fois par semaine, à compter de 2014.

Le tonnage d'ordures ménagères a diminué de 21% depuis 2003. Cette mesure garantirait le maintien d'un service de qualité pour chaque foyer, tout en permettant à la collectivité de maîtriser les coûts du service et ainsi de freiner l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans un contexte de développement durable et de prise de conscience environnementale, il est rappelé que de très nombreuses collectivités assurent déjà la collecte des ordures ménagères une fois par semaine. De plus, une baisse de la collecte constitue une forme d'incitation au tri, obligeant les foyers qui ne trient pas encore leurs déchets à réduire leurs quantités d'ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTE de diminuer la fréquence de collecte des ordures ménagères à une collecte par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **Affaires et questions diverses**

- PLU : Le tribunal administratif va être saisi pour la modification du règlement du PLU resté en suspens.
- Le dépassement de la capacité de la station d'épuration bloque le projet de développement de la commune qui ne devrait plus accorder de permis de construire avant que la STEP ne soit agrandie et que le problème des eaux parasites ne soit réglé (eaux pluviales allant dans le réseau assainissement). Compte-tenu de l'urgence de la situation sur les plans sanitaire, environnemental et développement urbain, il faudra sans tarder s'accorder avec les élus de la communauté de communes sur les décisions à prendre.
- Course cycliste : Le « Tour du pays du Cotentin 2013 », organisé les 8 et 9 juin 2013, empruntera le territoire de la commune lors de sa troisième étape.
- M. Ozannat remplacera M. Biville en tant que conciliateur de justice.